ACTION RE-BUTS

La coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets

3647 Université, 3e étage, Montréal, Québec H3A 2B3 (514) 398-7457

09

DM-13

Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE

Mémoire de la coalition Action RE-buts
Par Michel Séguin

Lachenaie
Mars 1995

Introduction:

Le 4 mai 1991, différents groupes et citoyens de l'île de Montréal se sont réunis pour former la coalition Action RE-buts. La coalition encourage l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des déchets-ressources. Depuis ses débuts, les membres de la coalition se concentrent sur l'étude d'alternatives et contribuent à la recherche de solutions plus respectueuses pour notre communauté et pour notre environnement dans le domaine de la gestion des déchets-ressources. Regroupant une vingtaine de groupes de différentes affiliations, la coalition fait du travail d'éducation, de sensibilisation et d'action.

Le BAPE doit se questionner:

Le BAPE continue d'ignorer les recommandations des groupes communautaires et environnementaux qui demandent, depuis 1991, de tenir une enquête et des audiences publiques à l'échelle du Québec concernant la gestion des déchets solides. Vous avez choisi d'ignorer les recommandations des autres rapports du Bureau d'audience publique qui, à au moins cinq reprises, font la même recommandation de tenir une telle audience et enquête générique (i.e. voir les rapports concernant des projets à Melocheville, à St-Tite-des-Caps, à Sainte-Anne-de-la Rochelle, et les projets de la RIGDIM et Gazmont à Montréal). Vous êtes en train de miner la crédibilité du processus de consultation lui-même en acceptant de continuer à faire du cas par cas.

Il est inacceptable pour la coalition d'avoir à subir de plus en plus de processus d'audiences, de consultations et de médiations sans avoir les ressources financières adéquates pour le faire. Maîtriser des dossiers, établir des contre-expertises, avoir le temps de participer à des processus menant à des décisions risquant d'affecter la vie environnementale et communautaire pour une génération, voilà les aspects que nous devons passer trop rapidement afin de répondre à vos exigences.

Le BAPE doit prendre le parti du public et non du promoteur et il doit clairement dire au gouvernement que le processus de consultation tend de plus en plus à favoriser le promoteur. La coalition a dû participer à plus d'une dizaine de processus de consultation en 1994. En 1995, déjà nous avons eu à participer à quatre processus de consultation quelconque, dont trois du BAPE. Non seulement avons-nous été obligés de choisir entre la période de questions des audiences de Lachenaie et une consultation spéciale portant sur la médiation le 26 janvier, mais nous avons également été convoqués, le 20 février dernier, à participer à un processus de médiation du BAPE concernant l'agrandissement du site de la carrière Demix recevant les cendres de l'incinération des boues usées à Montréal. Cette surconsultation sans

ressources commence à friser le ridicule. Ce chevauchement de processus du BAPE est impossible pour les groupes. La situation ne peut continuer.

Un promoteur intimidant:

Dans le cas de Lachenaie, la situation est encore plus dramatique. Nous faisons l'objet d'une campagne d'intimidation et de dénigrage qui est inacceptable. D'abord, nous avons dû répondre à une lettre de M. Normandin, responsable de BFI à Lachenaie, lors du processus de médiation environnementale (voir annexe). Ensuite, nous avons reçu une copie de la revue *L'Entrepreneur* où il est question des groupes environnementaux en général et, entre autres, de la médiation à Lachenaie. La partialité du soi-disant reportage laisse vraiment à désirer (voir annexe). Pendant une conférence de presse organisée par des groupes environnementaux et communautaires dont la coalition Action RE-buts faisait partie, BFI s'est présentée! Voici "l'explication" offerte lors des audiences:

> **M. YVES NORMANDIN:**
> En ce qui concerne une conférence de presse, compte tenu qu'on parle de nous, je pense que n'importe qui peut y aller. Et, à ce moment-là, bon, maître Yergeau peut parler, mais je ne crois pas qu'on ait eu d'invitation. Nous nous sommes rendus et, en fin de compte, on a assisté à la conférence de presse. Moi, je n'y étais pas. Maître Yergeau et monsieur Jean-Marc Viau étaient présents.
>
> **LE PRÉSIDENT:**
> Je vous remercie.
>
> **M. YVES NORMANDIN:**
> Et aussi, monsieur Yergeau voudrait ajouter quelque chose.
>
> **LE PRÉSIDENT:**
> Vous voulez ajouter quelque chose, maître Yergeau?
>
> **Me MICHEL YERGEAU:**
> Oui, monsieur le président. J'ai effectivement assisté, en compagnie de monsieur Jean-Marc Viau, à une conférence de presse qui s'est tenue à l'Hôtel des Moulins, ici même, il y a quelques semaines. J'y ai assisté, non pas parce que j'ai reçu copie d'une invitation quelconque, mais parce que mes clients m'ont demandé d'y assister et c'est pour ça que j'ai accompagné monsieur Viau. Il y avait rumeur d'une conférence de presse où on s'apprêtait à attaquer la réputation

de Usine de triage Lachenaie. Donc, ma cliente tenait à ce que un de ses procureurs soit présent pour rectifier le tir, au besoin. Ce que nous avons fait. Merci.

Est-ce que BFI invite les groupes environnementaux et communautaires lorsque cette compagnie parle de nous autres? Est-ce que nous avons la possibilité de "rectifier le tir" en se payant - avec les profits de déchets payés par des contribuables - des avocats et des consultants pour s'assurer que des attaques à notre réputation ne soient pas faites?
Enfin, nous avons appris que l'enregistrement vidéo réalisé pendant la première partie des audiences n'était pas pour le BAPE, mais bien pour le promoteur. Il est inacceptable de permettre l'enregistrement d'individus par un promoteur à leur insu! Vous n'avez pas le droit de décider à notre place si on permet à BFI de nous enregistrer sans nous demander la permission. Vous avez manquer de jugement à cet égard, et nous vous demandons de reprendre ces cassettes d'enregistrement.

Un projet inacceptable sur le plan environnemental:

Voici un projet d'agrandissement proposé par une multinationale du déchet, BFI, dont l'existence dépend entièrement sur l'importation massive des déchets d'une région à une autre. En effet, le tableau 1.2 du *Résumé* de l'étude d'impact (p.10) confirme que dans tous les scénarios proposés, plus de 50% des déchets seront importés de Laval et de Montréal. Qui a décidé que l'importation et l'exportation massive des déchets d'une région à une autre était acceptable? Qui a décidé qu'une population qui a accès à la collecte sélective sera récompensée par les déchets d'une population qui n'a pas accès à la collecte sélective? Dans le cas de Lachenaie, c'est BFI qui est en train de dicter la marche à suivre et qui invite à centraliser le traitement des déchets-ressources en favorisant l'enfouissement pêle-mêle, au détriment de l'environnement et de la qualité de vie.

Il faut revoir l'acceptabilité d'enfouir, de façon pêle-mêle, les déchets qui sont, en faits, des ressources. Dans le projet BFI, on continue à enterrer et on minimise les risques encourus à l'environnement et à la santé via les eaux de lixiviation et les biogaz. De plus, on propose de rendre l'ensemble de ses pratiques profitables pour le promoteur.

Un projet inacceptable sur le plan politique:

Le projet BFI remet en question les façons de prendre les décisions concernant la gestion des déchets. Nous avons appris, pendant les audiences, comment BFI s'est alliée aux autorités municipales en leur versant des argents pour chaque tonne de déchets importés et en leur versant des sortes de "primes de compensation". Voici la description qu'en fait BFI:

> "Le fonds environnemental que UTL s'est engagée à verser aux quatre (4) Municipalités est réparti selon les ententes prises avec celles-ci. La ventilation de ce montant est répartie comme suit: à Lachenaie, 17,055 %; La Plaine 10,675 %; Mascouche, 27,580 %; Terrebonne, 44,690 %.
> Les grandes lignes de l'entente sont les suivantes. L'entente est d'une durée de trois (3) ans renouvelable pour les deux (2) années subséquentes.Le fonds environnemental est versé mensuellement et aussi le prix d'élimination des déchets accordé aux villes de La Plaine, Mascouche et Terrebonne est le moindre des deux (2) prix suivants: le prix d'élimination dûment publié et affiché à la barrière du site ou le prix de base de vingt-neuf et vingt-six (29,26 $) la tonne métrique augmenté de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, selon le catalogue mensuel de l'indice des prix à la consommation préparé par Statistiques Canada."

En ce qui concerne la Ville de Lachenaie, nous parlons de l'enfouissement gratuit des déchets résidentiels jusqu'à concurrence de cent cinquante mille dollars (150 000 $). Les frais de collecte et de transport gratuits des déchets résidentiels, c'est jusqu'à concurrence de cent cinquante mille dollars (150 000 $). C'est inversé. Et un fonds environnemental de vingt sous (0.20$) la tonne métrique de déchets provenant de l'extérieur de la MRC. Et ça résume ce qui est signé entre la MRC des Moulins et aussi avec la Ville de Lachenaie.

La multinationale BFI est devenue spécialisée dans ce genre de négociations à huis clos:

> **M. HECTOR CHAMBERLAND:**
> Je sais que BFI a quelques ententes à travers l'Amérique pour les villes-hôtesses qui ont des sites d'enfouissement. Par contre, chaque cas est négocié séparément, dépendant des demandes. Dans notre cas, j'étais présent aux négociations

avec Lachenaie et la MRC. Pour ce qui est des autres villes, ça se fait au cas par cas, parce que, premièrement, c'est une question de volume, c'est aussi une question de population. Il y a certaines régions où il n'y a pas beaucoup de population; à ce moment-là, les royautés sont beaucoup plus basses que dans notre cas ici.
(...)

M. HECTOR CHAMBERLAND:
Alors, les compensations que nous versons présentement à la Ville de Lachenaie, avec celles incluses de la MRC, ça totalise un dollar vingt (1.20 $) la tonne métrique. J'ai vérifié avec différents endroits, que je vais vous énumérer.

Le premier, c'est Arbor Hills à Détroit. C'est un site qui nous appartient, et puis c'est près de la ville de Détroit: ils versent quarante sous (0.40$) la verge cube de déchets. Si on fait la conversion de la verge à la tonne, à Lachenaie on multiplie par trois (3), alors ça donnerait environ un dollar vingt (1.20 $).

J'ai fait la même chose à CNC. C'est un autre site d'enfouissement à l'ouest de Détroit: eux, ils versent 3 %, ce qui représente vingt-cinq sous (0.25$) la verge. En multipliant par trois (3), ça fait soixante-quinze sous (0.75$) la tonne.

J'ai vérifié aussi au Ridge Landfill. Celui-ci est au Canada, il était près de Windsor: eux, ils ont une clause escalatoire qui les engage à verser de trente sous (0.30$) à cinquante sous (0.50$) la verge cube.

Et puis aussi le site de Toledo, en Ohio: eux aussi versent quarante sous (0.40$) la verge.

Il y en a un autre qui est à Niagara Falls. C'est dans l'État de New-York - c'est peut-être celui auquel monsieur Séguin faisait allusion - celui-ci, ils ont des compensations un peu différentes, parce qu'il y a un site d'enfouissement et il y a aussi un incinérateur. L'incinérateur brûle les déchets et puis ensuite, les cendres sont envoyées à notre site d'enfouissement. Notre site d'enfouissement à cet endroit-là ne fait pas d'élimination de déchets domestiques, il ne fait seulement que l'élimination de déchets spéciaux, ainsi que des débris de construction ou des choses... des déchets secs.

> Alors, à ce moment-là, ils versent une compensation minimum de deux cent mille dollars (200 000 $); et puis ils paient l'enfouissement d'une partie de la Ville, qui s'élève à cent soixante mille dollars (160 000 $) environ par année; et puis ils participent à différents projets de nettoyage de la Ville avec des groupes d'étudiants ou de scouts et tout ça, ce qui fait que la compagnie verse un autre cinquante mille dollars (50 000 $) environ en redevance; et puis aussi ils permettent à la Ville de disposer des déchets à l'incinérateur à un prix fixe annuel, qui s'évalue à environ un virgule trois million de dollars (1,3 M$). C'est un taux un peu plus bas que ce que les gens de l'extérieur paie.

Cela implique que les autorités municipales doivent se spécialiser en négociations pour obtenir les meilleurs prix. Cela implique également que les autorités municipales doivent adhérer au concept de l'importation des déchets. Cela implique donc que les autorités municipales doivent se ranger du côté du promoteur. Mais si l'enfouissement pêle-mêle est si "sain" et que les risques sont "minimes", pourquoi verser des compensations négociées secrètement? Car il ne faut pas penser que ces négociations sont terminées. Au contraire, avec l'agrandissement, les autorités municipales semble croire qu'ils ont gagné le *jackpot* :

> **M. MARCEL THERRIEN:**
> Monsieur le président, je ne vous cacherai pas que la Ville de Lachenaie a certains projets à soumettre à BFI. Notamment, au niveau du réseau routier, et également comme je vous parlais hier d'un autre projet qui nous tient particulièrement à coeur au niveau de l'assainissement. L'entente qu'on avait avec BFI et qui est toujours valide avait été discutée avec les gens chez BFI en fonction de nouveaux projets au niveau de l'environnement à la Municipalité de Lachenaie. En 1994 ont vu le jour certains projets au niveau de l'environnement et c'est le contexte de la nouvelle négociation avec BFI qui va prendre place dans les mois qui viennent.

Depuis quand des projets importants de résaux routiers, d'assainissement des eaux ou d'autres projets environnementaux se discutent non pas entre élus et les contribuables mais entre certains élus et des multinationales américaines de déchets?

BFI a fait miroiter pour 55 millions de dollars de projets connexes à son agrandissement proposé. Mais quand est venu le temps de mettre au clair les chiffres, BFI a indiqué clairement la raison qui motive l'ensemble de sa démarche, soit faire du profit avec les déchets sans possibilité de "regards

externes", que ce soit du public ou même d'un président d'une commission du BAPE:

> **LE PRÉSIDENT:**
> Alors, peut-être préciser ceci. Hier, on avait parlé, par exemple, de mémoire, d'un cinquante-cinq millions (55 M$) d'investissement. Ce que j'en comprenais, c'était sur des projets connexes, c'est-à-dire centre de tri, centre de compostage, ce que je me souviens. Est-ce que c'est exact dans ma compréhension? Donc, il y avait une série d'autres coûts, bien entendu, qui étaient affectés au post-fermeture et aussi à des redevances municipales. Dans les documents de présentation que vous avez fournis hier, est-ce qu'on peut avoir l'ensemble des chiffres que madame Dufour a fait mention?
>
> **M. YVES NORMANDIN:**
> Une des choses qu'il va falloir mettre bien clair, c'est que, ici, on est quand même une entreprise privée et je pense quand même qu'il y a des chiffres qui doivent rester confidentiels. Et ça, c'est des résultats qui sont de nature confidentielle, qui vont rester confidentiels.

Un projet inacceptable sur le plan social:

BFI ne fait pas que négocier secrètement avec les autorités municipales. BFI est aussi très active à infiltrer l'ensemble des écoles avec son projet MOBIUS. La trousse soi-disant "éducative" de BFI est certes attrayante, mais elle n'a jamais fait l'objet d'une évaluation pédagogique ou scientifique quant à son contenu. Bien sûr, BFI a présenté plusieurs "témoignages" de professeurs d'ici et d'ailleurs qui sont séduits par son contenu. *Mais les professeurs et les directeurs d'école ne sont pas des spécialistes de gestion des déchets.* Le contenu de Mobius est axé sur le bien fondé de l'approche BFI. Voici un exemple, tiré du livre Le scandale des déchets au Québec (M. Séguin, Éditions Écosociété, Montréal, 1994, p.122-123):

> Et qu'est-ce que Mobius nous apprend ? D'abord que c'est plutôt aux individus de faire quelque chose, parce que ce sont eux qui sont responsables de la situation : « A l'aide de nombreux exemples inspirés

de situations quotidiennes (au magasin, à la maison, à l'école, etc...) ils apprennent comment modifier leurs mauvaises habitudes de consommation afin de réduire le volume des déchets [13]. » (*Centre Mobius, description des activités*, p.2). On passe toutefois sous silence le fait que la gestion des déchets est également une question sociale et collective et que l'individu ne peut réduire, réutiliser ou encore recycler-composter si les infrastructures de sa communauté ne le lui permettent pas. Plus rares encore sont les renseignements concernant les activités principales de la compagnie BFI, soit la pratique systématique de l'enfouissement pêle-mêle. Par exemple, répondez vrai ou faux au jeu-questionnaire suggéré par BFI afin de vérifier ce que vous avez appris au sujet de la gestion des déchets :

15. Les sites d'enfouissement sanitaire protègent les eaux souterraines. Ils ont une couche protectrice naturelle ou conçue selon des normes d'étanchéité qui retiennent les déchets et empêchent l'écoulement.
o Vrai o Faux

Si vous avez répondu « faux », vous faites partie d'un nombre impressionnant d'experts à travers le monde, y inclus la US Environmental Protection Agency. Ceux-ci reconnaissent qu'aucun lieu d'enfouissement sanitaire n'est étanche à long terme. Mais si vous êtes un élève dont l'enseignante ou l'enseignant s'inspire du programme de BFI pour mesurer les connaissances de ses élèves, vous avez échoué. Selon BFI, la réponse est:

« 15. Vrai. La couche de protection sert à protéger la nappe d'eau souterraine en empêchant l'eau de lixiviation de pénétrer dans le sol. »(*Le Programme Mobius, Comprendre le cycle de vie des déchets*, BFI, 1991, p.108).

Chez nous, on n'appelle pas cela de l'éducation...
La raison d'être d'une entreprise comme BFI est l'enfouissement pêle-mêle. Pendant que son centre Mobius prévoit élargir ses activités avec des cours sur le compostage, des pièces de théâtre et un journal, BFI prépare l'agrandissement de ses installations et évalue la possibilité de construire une centrale électrique brûlant les biogaz. (...) Lors d'une visite de l'auteur au centre Mobius et au lieu d'enfouissement, le 28 septembre 1993, les promoteurs de BFI ont confirmé verbalement que toutes ses activités seront rentables pourvu que BFI puisse importer des déchets de l'extérieur de la région...
BFI a officiellement confirmé sa volonté de faire venir des déchets d'ailleurs quand il a demandé d'agrandir ses installations :

Avec le projet envisagé, le site de Lachenaie porterait sa capacité aux alentours de quatre millions de tonnes métriques de déchets solides et

> *de sols légèrement contaminés par an, soit presque le double du tonnage absorbé par l'ancienne Carrière Miron, le troisième plus important site d'enfouissement en Amérique du Nord. Le promoteur affirme ainsi pouvoir répondre aux besoins de la Communauté urbaine de Montréal... de Laval et des municipalités voisines* (L.-G. Francoeur, "Le site d'enfouissement de Lachenaie veut gagner du terrain", *Le Devoir*, 22 avril 1994, p.A4).

Dans le fond, ce que BFI veut faire, c'est imposer son point de vue dans le débat à faire concernant les filières de traitement à envisager dans la gestion écologique et démocratique des déchets-ressources. Et elle le fait en ciblant la population des enfants qui, BFI l'espère bien, n'auront aucune question sur les pratiques questionnables de cette multinationale du déchets. Cela devient évident dans une note de service BFI concernant la conception du programme MOBIUS:

> (...) I firmly believe that educating our children regarding the benefits of recycling will be a positive step towards correcting this nation's solid waste problems. I hope that you will consider taking this one step further.
> As a member of the Market Development department, I have quickly become aware of the negative image the public holds for landfill owners and operators and even garbage haulers in general. This sometimes adds considerable time, effort, and expense to the landfill permitting processes.
> I feel that as an extension to this recycling education program, a segment could be included, or developped separately, to present the sanitary landfill concept. Perhaps a national superhero cleaning up the environment could capture the elementary school-age audience. Cartoons or comic books might be a tool to present a positive corporate image to these future voters. Through a fast-paced slide presentation, precisely what a sanitary landfill is and how it protects our environment could capture their interest and make them aware of our honest attempt to protect the environment for generations to come. As a former teacher, I feel sure that if lesson plans were developed to include stated objectives (in both the cognitive and affective domains), teachers would be able to confidently justify the inclusion of these materials in their curriculum. (C. Cannioto,*Recycling Education Program, Interoffice Letter, BFI East Central Region,* 16 janvier 1989).

MOBIUS existe pour répandre la bonne nouvelle selon BFI. Nous ne pouvons nous opposer à la diffusion de propagande, nous sommes en démocratie. Mais si BFI peut présenter sa vision de la gestion des déchets dans les écoles afin de s'emplir les poches de profits, nous croyons qu'il est indispensable que les groupes environnementaux et communautaires puissent également présenter

les fondements d'une gestion écologique et démocratique des déchets-ressources. L'approche préconisée par les 3R est toute aussi valable que celle de BFI, et elle se fait sans recours ni à l'enfouissement pêle-mêle, ni à l'importation massive de déchets, ni à des tractations secrètes. Au moins avec les deux côtés de la médaille, les professeurs et les élèves pourraient enfin débattre afin de se faire leur propre idée sur comment on devrait traiter les déchets-ressources. N'est-ce pas un objectif d'apprentissage important afin de comprendre l'ensemble de la problématique de la gestion des déchets-ressources? N'est-ce pas plus sain d'avoir une approche pédagogique équilibrée qui outille un individu à prendre des décisions basées sur différents points de vue? Malheureusement, une telle éventualité est actuellement impossible, et c'est BFI qui en profite.

Vers des solutions viables et démocratiques:

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Usines de triage Lachenaie Inc. ne devrait pas être autorisé à cause de tous les problèmes environnementaux associés au site. Mais aussi, parce qu'un tel site ne profite qu'au promoteur et non à la population. Tant et aussi longtemps que celle-ci ne dira pas clairement si elle accepte ou non de recevoir des déchets de l'extérieur de sa région, ou de quelle façon elle désire s'occuper de ses propres déchets-ressources, un tel site ne devrait pas être en opération.

Nous devons d'abord faire en sorte que la gestion des déchets soit régionale, c'est-à-dire interdire qu'une région puisse exporter ses déchets dans d'autres régions faisant en sorte de laisser aux autres les impacts environnementaux créés par le traitement de leurs déchets.

Ensuite, chaque région doit évaluer ses propres besoins en termes d'infrastructures de récupération, de recyclage et de traitement des déchets produits sur leur territoire. En faisant en sorte que la population puisse prendre en main sa propre gestion des déchets, on permettra à celle-ci de se responsabiliser par rapport aux déchets qu'elle produit et de ce fait sera en mesure de participer pleinement dans des programmes des 3 R. La coalition croit que la population doit être impliquée dans toutes les décisions qui vont affecter son environnement et sa qualité de vie.

Nous avons besoin, au Québec, de tenir des audiences publiques sur l'ensemble des alternatives de traitement de déchets solides en vue de l'établissement d'une véritable politique de gestion des déchets-ressources. Ce n'est pas en tenant des audiences publiques cas par cas que nous nous doterons d'une vraie politique de gestion des déchets-ressources.

Enfin, nous devons nous doter de processus qui font l'objet d'un large consensus social et qui maximise la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage des ressources qui se trouvent actuellement, dans une proportion

de 80%, dans nos poubelles. Nous avons déja fait état de propositions réalistes concernant les façons d'y arriver. Les figures 1 et 2 résument ses propositions.

Concernant la figure 1 mentionnons, entre autres, la réduction et le tri à la source, la mise sur pied de ressourceries (voir feuillet en annexe), c'est-à-dire des centres communautaires des 3R, et l'enfouissement sélectif, c'est-à-dire l'interdiction d'enfouir toute matière organique, recyclable, réutilisable ou toxique par l'entremise d'un tri AVANT l'enfouissement. Cette dernière proposition a l'avantage de contrôler ce qui ENTRE dans un site d'enfouissement, plutôt que de contrôler ce qui en SORT.

La Figure 2 concerne plus particulièrement une structure plus ouverte, plus transparente et plus démocratique afin de favoriser une plus grande participation publique aux décisions concernant la gestion des déchets-ressources.

La coalition n'insiste pas plus concernant les pistes de solutions à envisager, car finalement, c'est à la population de la région de Lachenaie de se prononcer et de réaliser sa gestion démocratique des déchets-ressources. Du moment que celle-ci maximise les 3R et ne se base pas sur l'importation des déchets de l'extérieur, nous sommes persuadés qu'elle sera sur la voie des solutions viables et démocratiques.

BASÉE SUR LES 3R

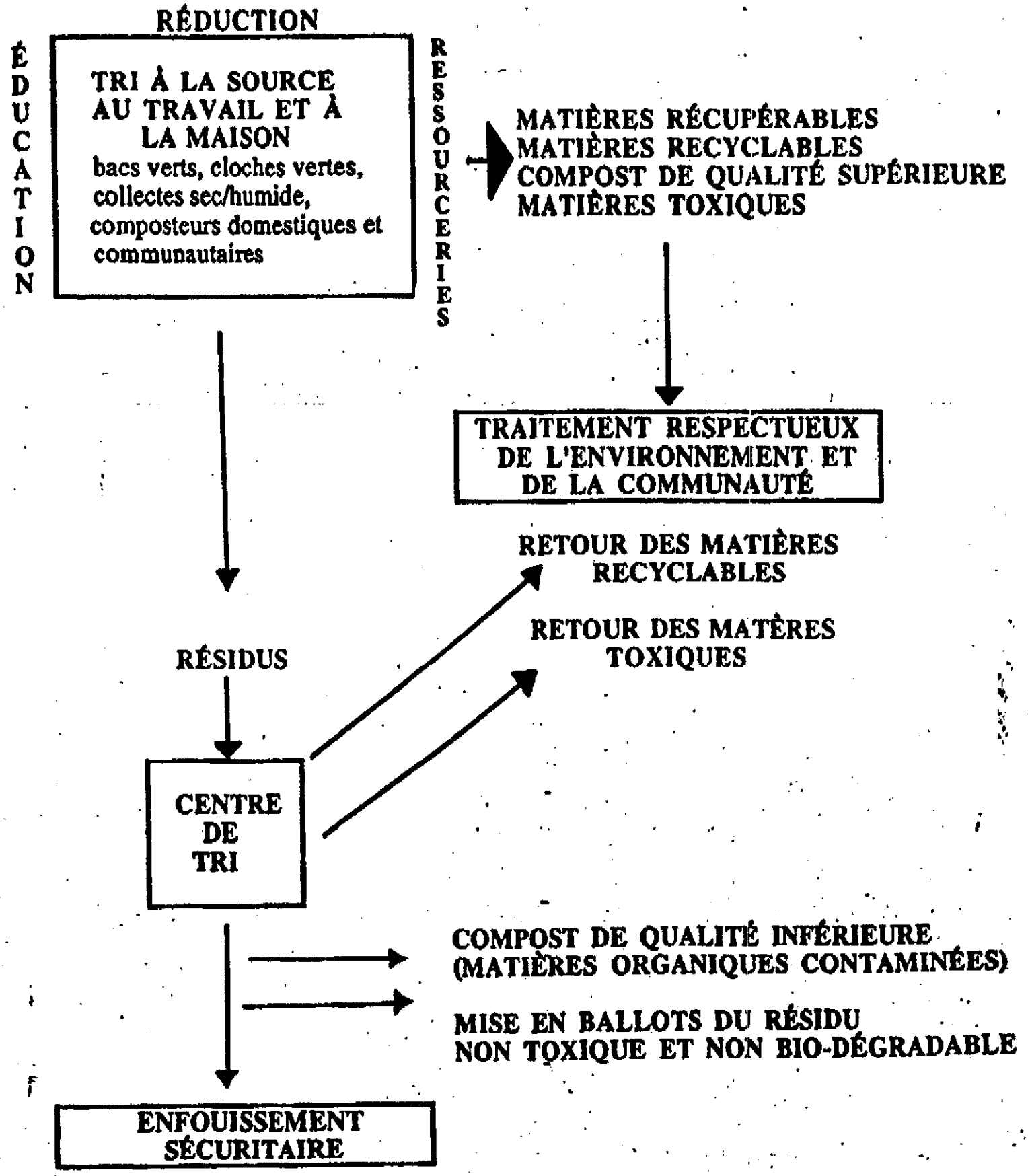

source:
Dr. Paul Connett, University of St-Lawrence, New Yc
et Action RE-buts, Montréal

Synthèse des structures proposées en vue d'une gestion démocratique des déchets-ressources sur l'île de Montréal

MANDAT DE RÉALISATION

⇓

RESSOURCERIES
"Centres communautaires des 3R"
(1 ressourcerie par 40,000 habitants)

pour les:
- foyers
- industries
- commerces
- institutions

12 employés aux 3R
- 4 à la réduction
- 4 à la réutilisation
- 4 au recyclage
- des bénévoles de la communauté

⇕

Comité communautaire de gestion écologique des déchets
(1 comité par municipalité)

- élu(e)s
- groupes
- citoyens et citoyennes
- commerces
- industries
- institutions
- délégués des employés aux 3R
- délégués des bénévoles de la ressourcerie
- représentants des installations de traitement des déchets (s'il y a lieu)

⇕

Conseil intermunicipal de gestion des déchets

- 1 délégué par comité communautaire (1 par municipalité)
- représentants des installations de traitement de déchets

(assure le lien entre les comités communautaires et les maires de la RIGDIM, élabore, coordonne et évalue les différents projets et installations)

→

MANDAT D'ENCADREMENT

⇓

Conseil municipal

⇕

RIGDIM: le conseil d'administration

- tous les maires

(consulte les conseils municipaux; chaque municipalité a droit de référendum: une pétition de 10% de la population peut l'exiger)